



Traité Chabbath

Michna 3 - Chapitre 11

הזורק ארבע אמות בכותל--למעלה מעשרה טפחים, כזורק
באוויר; למטה מעשרה טפחים, כזורק בארץ. הזורק בארץ
ארבע אמות, חייב. זרק לתוך ארבע אמות, ונתגלגל חוץ
לארבע אמות--פטור; חוץ לארבע אמות, ונתגלגל לתוך ארבע
אמות--חייב

Celui qui lance [un objet] à une distance de quatre amot, contre un mur, si c'est au-dessus de dix tefa'h, c'est comme s'il [le] lance en l'air ; si c'est au-dessous de dix tefa'h, c'est comme s'il [le] lance à terre. Celui qui lance [un objet] à terre, à une distance de quatre amot, est redevable. S'il [l']a lancé à moins de quatre amot et que [l'objet] a ensuite roulé à plus de quatre amot, il est quitte, [mais s'il l'a lancé] à plus de quatre amot, et que l'objet a roulé [et s'est retrouvé] à l'intérieur des quatre amot, il est redevable.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions